

Ils imposent Leur loi !

Jacky Hénin : un homme autoritaire, qui décidait tout, tout seul, à en croire Natacha Bouchart qui n'a eu de cesse de le salir pendant la campagne. Or que tente-t-elle de faire aujourd'hui ? De changer les statuts de la CAC pour lui permettre d'en devenir la 1^{ère} vice-présidente en lieu et place de M. Dubut. En refusant d'ouvrir la CAC à l'opposition (contrairement à l'autoritaire Jacky Hénin), elle avait déjà méprisé les 46 % de Calaisiens qui ont voté pour la liste de gauche aux dernières élections. En voulant changer les règles du jeu en cours de route, elle cherche à faire main basse sur la CAC. Jacky Hénin a bien demandé qu'un amendement permettant d'avoir l'assurance que tous les maires de la CAC auraient un poste de vice-président soit ajouté à la délibération votée lors du Conseil municipal du 28 mai. La seule réponse de la princesse fut : « on ne change pas la délibération ». La gauche a voté contre, la délibération est passée à Calais. C'est beau la démocratie à la Bouchart...

Une bonne opposition... C'est une opposition muette !

Mercredi soir se tenait le second conseil municipal. Dès l'ouverture, Jacky HENIN au nom de l'opposition, s'adressait à madame BOUCHART, pour lui demander : « quelles mesures (elle) entendait prendre, pour rendre à l'opposition ses droits à expression qui lui ont été confisqués ».

En effet la loi stipule que dans les communes de 3500 habitants et plus lorsqu'existe un journal municipal, l'opposition doit y trouver toute sa place ! La réponse fut on ne peut plus laconique : « nous vous répondrons par écrit ! ».

Autant dire jamais !

Ce comportement est parfaitement significatif de l'état d'esprit dans lequel se trouve la nouvelle municipalité : priver l'opposition de ses droits, l'empêcher de s'exprimer, la pousser à la faute...

Cela va même jusqu'à convoquer deux responsables de services pour savoir pourquoi (ô crime de lèse majesté !) messieurs Levallant et Hénin étaient présents au départ en retraite d'un agent municipal. Incroyable mais vrai !

Au-delà des questions administratives classiques, ce conseil municipal aura été une fois de plus l'occasion de constater la fragilité d'analyse et de pensées de la nouvelle majorité.

Quand un conseiller intervient pour connaître la position de la chambre de commerce sur le financement d'une opération, on lui répond à côté de la plaque.

Quand une conseillère défend la jeunesse calaisienne et a le malheur de citer le nom de Nicolas, c'est une furie qui mélange les articles du règlement pour vouloir lui couper la parole, et interdire que le débat ne continue.

Quand le maire ne connaît pas la réponse à une question donnée, heureusement elle peut s'adresser au champion du monde du ni oui ni nom, recruté pour la circonstance ! (voir article ci-dessous)

Des dossiers, on retiendra essentiellement que le « jaune » Philippe Blet a accepté de remplir les basses œuvres. Lui qui au tribunal des prud'hommes prétendait il y a peu encore défendre les salariés, en est réduit à utiliser les pires méthodes patronales pour licencier des agents de la fonction publique.

En fermant le *Calais Réalités* on fait croire qu'il y a moins d'activité, et on peut licencier !

Pour le reste, on a appris que toutes les associations de France et de Navarre pourraient désormais solliciter des subventions auprès de la ville de Calais, que la ville allait s'enrichir en vendant quelques véhicules, qu'à la CAC ce serait la loi de la ville de Calais (voir ci-contre), les autres n'ayant qu'à bien se tenir sinon...

Le combat vous le constatez sera difficile, mais il est motivant et vous pouvez compter sur nous !

Vous n'y étiez pas ? Vous avez raté ça !

Florilège de ce qu'on a pu entendre lors du conseil municipal du 28 mai :

- à Mme Matrat qui tentait de prendre la parole au nom des jeunes Calaisiens dont la place dans la nouvelle majorité est pour le moins préoccupante (suppression du journal des jeunes « J'Imagine »,), Mme Bouchart déclare : « Vous êtes hors sujet (!!!), je ne vous laisse pas continuer », et lui coupe le micro.
- à M. Hénin qui demande à intervenir derrière Mme Matrat : « Je ne vous donnerai pas la parole. » Sans commentaire.
- à M. François qui s'enquiert de ce que la Ville compte faire en matière de communication après l'annonce de la suppression de « J'Imagine » et de « Calais-Réalités » : « ça ne vous regarde pas ! »
- à M. François toujours qui veut savoir si le Stade de l'Épopée sera géré en régie ou par délégation de service public : « C'est parce que la délibération a pour titre « Stade de

l'Épopée » que vous posez cette question ? (sic !) Les services travaillent sur le sujet, on ne sait pas encore » (en fait elle n'avait pas compris la question...)

- à M. Allemand qui demande si comme les années précédentes la subvention de la CCI pour 2008 sera du même montant que celle de la ville, M. Grenat répond : « en 2007 la CCI a donné€ ». Oui, mais ce n'était pas la question...

Au fait, ne cherchez pas, dans « Le Journal de Natacha », d'allusion au mépris que Mme Bouchart a affiché pour la démocratie durant ce conseil, vous n'en trouverez pas. Et en plus ils n'ont même pas compris les pointes d'humour de Jacky Hénin ! Si on ne peut même plus rire... A se demander s'ils ont assisté au même conseil que nous... Mais cherchez autour de vous des personnes qui étaient là, vous verrez... Et puis on ne peut que vous engager à venir assister au prochain...

Déontologie journalistique

« Les devoirs essentiels du journaliste, dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements, sont : respecter la vérité (...), défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique, publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent, (...) rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte (...), ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste (...) » extraits Déclaration des devoirs et des droits des journalistes.

J'ajouterais que la première règle que l'on apprend à l'école de journalisme est de vérifier l'info. Vérifier l'info ? Mais quelle idée saugrenue ! En tout cas au « Journal de Natacha » on préfère faire dans le racoleur et le mensonger. La preuve ? Quand ils titrent en Une que la mairie a vendu les voitures de Jacky Hénin. S'ils avaient vérifié auprès des services compétents, ils sauraient qu'elles servaient aux déplacements des élus et administratifs qui en avaient besoin. Par ailleurs beaucoup se souviennent avoir vu Jacky Hénin au volant de sa Clio blanche puis de sa Volvo, véhicules personnels. Quant au prétexte fallacieux trouvé par Bouchart l'écolo de dire que les véhicules en question étaient trop polluants, il fait beaucoup rire ceux qui savent qu'ils possédaient des pots catalytiques hautes performances ainsi qu'un filtre à particules, contre la pollution justement. Mais c'est bien connu, tu veux tuer ton chien...

Nous, on a vérifié, et on peut vous dire que le « Journal de Natacha » est un journal de droite. C'est leur droit, mais il vaut mieux le savoir... Vous ne direz pas que vous n'étiez pas prévenu...

Que c'est mignon !

Assurément ces deux là s'entendent bien (nous ne prétendons rien d'autre). Lui qui, dans une autre vie, avait été un souffleur hors pair, s'est brillamment reconverti et est devenu récemment champion du monde du « ni oui ni non » pour mal entendant (avec nos excuses pour l'image). Cette spécialité lui a permis d'être recruté dernièrement par la ville de Calais, alors qu'il coulait déjà des jours heureux en bénéficiant de ses droits à retraite. Quand elle ne sait pas, elle le regarde et lui, imperturbable, fait aller la tête de bas en haut ou de gauche à droite selon le besoin. C'est beau le modernisme ! Pourvu qu'il ne soit pas victime d'un torticolis !